



décès du père non représentation de l'héritier

Par **Maxchat8659**, le **13/08/2011** à **14:04**

Je n'ai pas eu de contact avec mon père depuis 28 ans. Il est décédé hier soir.

Je souhaite ne m'occuper de rien compte tenu de l'absence de rapport entre lui et moi.

Je ne sais pas si il a des dettes ou s'il a prévu qqchose pour ses obsèques.

Qu'est ce que je risque ?

Par **crystina21**, le **14/08/2011** à **15:36**

bonjour,

vous pouvez refuser l'héritage:

Mais vous refusez avant de savoir ce que sait.

vous n'avez pas le droit de connaitre l'héritage.